

## Textes de références

- Loi n° 2003-775 du 21/08/2003 portant réforme de retraites
- Décret n° 2003-1305 du 26/12/2003 pris pour La loi n° 2003-775 du 21/08/2003 portant réforme des retraites et modifiant le code des pensions civiles et militaires de retraite.
- Décret n° 2003-1306 du 26/12/2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la CNRACL des agents des collectivités locales (abroge et remplace le décret n°65-773 du 09/09/1965 à compter du 01/01/2004.
- Décret n° 2003-1307 du 26/12/2003 pris pour l'application de la Loi n° 2003-775 du 21/08/2003 portant réforme des retraites et relatif aux modalités de mise en oeuvre du temps partiel et à la CPA.
- Décret n° 2003-1308 du 26/12/2003 relatif à la prise en compte des périodes d'études pour le calcul de la pension et pris pour l'application de l'article 45 de la loi n°2003-77 du 21/08/2003 portant réforme des retraites.
- Décret n°2003-1310 du 26/12/2003 relatif au barème et aux modalités de paiement pour la prise en compte des périodes d'études pour la calcul de la pension et pris pour l'application de l'article 15 de la loi n°2003-775 du 21/08/2003 portant réforme des retraites.